

COMMUNE DE TRELIVAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 13 MARS 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	AMBROISE Fabienne
PELHATRE Michel	LEMAITRE Fabrice	LEMONNIER Rosanna
MAILLARD Rémi	BRIAND Marie	THOMAS François
CAYET Laurette	BERNAY Marie-Hélène	GUDEMARD Bruno
YVART Didier		

Absents Excusés :

- Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel
- Madame PICOUAYS Jacqueline pouvoir à Madame RAULT Annie

Secrétaire de séance : Madame BRIAND Marie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2025.

FINANCES

Compte financier unique 2024

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 de la commune

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES	Budget	Réalisé
	2 394 149.33 €	1 525 746.44 €
RECETTES	2 394 149.33 €	2 433 800.43 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		908 053.99. €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES	Budget	Réalisé
	1 997 233.30€	685 842, 80 €
RECETTES	1 997 233.30€	1 045 093.48 €
Excédent d'investissement à reporter		359 250.68 €

Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal décide d'affecter en :

COMMUNE DE TRELIVAN

- Investissement : compte 1068 : 678 549.33 €
- Fonctionnement : compte 002 : 229 504.66 €

Vote des taux d'imposition.

Le conseil municipal vote les taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 15.41% (résidences secondaires)
- Taxe foncière (bâti) : 34.53%
- Taxe foncière (non bâti) : 66.56 %

Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Vote du Budget primitif 2025

Le conseil municipal vote le budget primitif de la commune pour l'année 2025 en :

- Fonctionnement
 - Dépenses : 2 386 547.66 €
 - Recettes : 2 386 547.66 €
- Investissement par opération
 - Dépenses : 2 848 492.67€
 - Recettes : 2 848 492.67€

URBANISME ET TRAVAUX

Syndicat Départemental d'Energie : Déplacement d'une commande à Linache

Le conseil municipal approuve le déplacement de la commande à Linache sur le domaine public et la participation de la commune qui s'élève à 1146.60 €.

Convention de principe sur la rétrocession du Lotissement « le Bois de Linache »

Le conseil municipal approuve le principe de rétrocession de la voirie, des espaces verts et des réseaux « Le Bois de Linache ».

PLUIH

Le conseil municipal décide de procéder à un vote à bulletin secret pour définir la zone à urbaniser en priorité 1

- Priorité 1

COMMUNE DE TRELIVAN

Rue des Pruniers : 7 voix

La Gouridais : 13 voix

1 abstention

- Suite au résultat du vote énoncé ci-dessus, la zone en priorité 1 à urbaniser en extension, concerne les parcelles AH 82, AH 83, AH 85 (1.71 ha) à la Gouridais.

Acquisition parcelle AL 55

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle AL 55 d'une superficie de 294 m², fixe le prix à 12 €du m², autorise le maire à prendre le notaire de son choix et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AFFAIRE GENERALE

Dinan Agglomération : Eau potable et assainissement rapport annuel 2023.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023.

INFORMATION (S)

Mission Argent de poche : mercredi 9 avril après midi et jeudi 10 avril matin

Aménagements paysagers (PNR)



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

